

Conseil Communautaire du 20 décembre 2018

D 2018		H	20
Nombre de Conseillers			
En exercice	87		
Présents	77 dossier 1 à 7 – 74 dossier 8 – 73 dossier 9 à 14 – 70 dossier 15 à 33.		
Votants	83 dossier 1 à 7 – 82 dossier 8 à 14 – 81 dossier 15 à 33.		

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **14 décembre 2018** s'est réuni à l'espace Exposition de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

Etaients présents

Agmé	Patrick GAUBAN
Beaupuy	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
Birac sur Trec	Alain LERDU
Calonges	François NÉRAUD
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO
Caubon Saint Sauveur	Catherine BERNARD
Caumont Sur Garonne	Pierre IMBERT
Clairac	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
Cocumont	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Jean.François THOUMAZEAU à partir du dossier n°8) – Lisette DE LUCA
Couthures Sur Garonne	Jean.Michel MOREAU
Escassefort	Edith LORIGGIOLA
Fauquierolles	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir de Josette PATISSOU à partir du dossier n°15)
FaUILlet	Gilbert DUFOURG
Fourques Sur Garonne	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE à partir du dossier n°8) – Josette PATISSOU (jusqu'au dossier n°14)
Gaujac	Jean.François THOUMAZEAU (jusqu'au dossier n°7)
Gontaud de Nogaret	Danièle ANGOT
Grateloup Saint Gayrand	/
Jusix	Michel GUIGNAN
Lafitte Sur Lot	Patricia GAVA (<i>Suppléante</i>)
Lagruère	Jacques VERDELET
Lagupie	Jean.Max MARTIN (+ pouvoir de Sylvie BARBE à partir du dossier n°15)
Le Mas d'Agenais	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier n°14) - Francis DUTHIL (+ pouvoir d'Alain PREDOUR)
Longueville	Guy FARBOS
Marcellus	Jean.Claude DERC
Marmande	Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (jusqu'au dossier n° 7) – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET – Roland CHRISTEN (+ pouvoir de Lydie ANGELY) - Charles CILLIÈRES – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Régine POVEDA à partir du dossier n°9) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Martine CALZAVARA) – Laurence VALAY (+ pouvoir de Marie-Catherine BALLEREAU)
Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier n°8)
Montpouillan	Didier MONPOUILLAN
Puymiclan	Michel FEYRY
Saint Avit	Michel COUZIGOU
Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Saint Martin Petit	Rogers STEFFAN (<i>Suppléant</i>)
Saint Pardoux du Breuil	Jean-Marc DUBAN
Saint Sauveur de Meilhan	Francis LABEAU (jusqu'au dossier n°7)
Sainte Bazelle	Gilles LAGAÜZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (jusqu'au dossier n°14) – Christine VOINOT
Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Sénéstis	Jacques PIN (<i>Suppléant</i>)
Seyches	Isabelle CESA - André CORIOU
Taillebourg	Jean.Pierre VACQUE
Tonneins	Daniel BARBAS – Régis BARD– Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Guy LAUMET (+ pouvoir de Liliane KULTON) – Elizabeth LE CHARPENTIER - Dante RINAUDO (+ pouvoir de Laurence LOUBIAT-MOREAU)
Varès	Jacky TROUVÉ
Villeton	Jean GUIRAUD
Virazeil	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Martine CALZAVARA – Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie.France BONNEAU – Jacques BRO - Liliane KULTON – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Valérie TACCO - Sophie BORDERIE (à partir du dossier n° 8) - Jean.François THOUMAZEAU (à partir du dossier n°8) – Francis LABEAU (à partir du dossier n°8) – Régine POVEDA (à partir du dossier n°9) – Josette PATISSOU (à partir du dossier n°15) – Philippe RIGAL (à partir du dossier n°15) – Sylvie BARBE (à partir du dossier n°15)

Pouvoirs de

Alain PREDOUR à Francis DUTHIL – Lydie ANGELY à Roland CHRISTEN - Marie.Catherine BALLEREAU à Laurence VALAY – Martine CALZAVARA à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Liliane KULTON à Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU à Dante RINAUDO – Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT (à partir du dossier n°8) – Jean-François THOUMAZEAU à Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier n°8) – Régine POVEDA à Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°9) – Josette PATISSOU à Marilyne DE PARSCAU (à partir du dossier n°15) – Sylvie BARBE à Jean.Max MARTIN (à partir du dossier n°15)

Secrétaire de Séance

M. André CORIOU

Dossier n°20 -
SOUTIEN AU DISPOSITIF D'INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE EN 2018

Objet de la délibération

Val de Garonne Agglomération soutient le dispositif d'intervenant social dans les gendarmeries de Marmande et Tonneins depuis sa mise en place fin 2013. A compter de 2017, elle l'a conditionnée à l'apport de cofinancements. Cette année le Conseil Départemental 47 et l'Etat participent financièrement au fonctionnement du dispositif sur tout le département.

Exposé des motifs

Suite à la volonté de la Préfecture, en 2018, de déployer sur l'ensemble du département 47, le dispositif d'intervenant social en gendarmerie, le Conseil Départemental et l'ensemble des EPCI ont été invités à participer financièrement à ce projet. L'intervenant social assure la prise en charge sur le plan social des personnes victimes ou en voie de victimisation et de personnes en détresse ou en difficultés sociales, dont le traitement et le suivi ne relève pas de la compétence ni des attributions de la Gendarmerie (violences intrafamiliales, problématiques psychiques, précarité). Il oriente et accompagne ces personnes vers les structures existantes les mieux à même de les soutenir.

En conséquence, localement, le Conseil Départemental apporte une subvention de 10 000 € (intervention similaire sur les 3 agglomérations), complémentaire à celle de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Intervention à la Prévention de la Délinquance (FIPD) qui participe à hauteur de 8 000 €.

Soutien du dispositif depuis sa mise en place, il est proposé que Val de Garonne Agglomération octroie une subvention de 14 000 € au Centre Saint Vincent de Paul pour l'année 2018, montant similaire à l'année dernière. En effet, le centre Saint Vincent de Paul assure ce rôle d'intervenant social. Compte tenu du dépôt tardif de la demande de subvention, cette participation financière sera versée en une seule fois. Pour autant, le Centre Saint Vincent de Paul devra présenter un bilan d'activités et financier avant tout dépôt de renouvellement de demande en 2019.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve le soutien au dispositif d'intervenant social en Gendarmerie fourni par le centre Saint Vincent de Paul pour 2018 à hauteur de 14 000€, sous réserve des cofinancements tels que détaillés ci-dessus

Propose qu'un bilan qualitatif et financier de cette intervention soit présenté avant tout renouvellement de demande de subvention pour l'année 2019

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget (Principal/65) 2018 à l'article 6574 et qu'ils feront l'objet d'un versement unique

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	81
<i>Pour</i>	81
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Marmande, le 20 décembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 21 décembre 2018